

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dixième jour de juin 2013 à 19 h 45** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Rock Paquin

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Pierre St-Onge et le directeur général, Mario Juaire, sont également présents.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

13-06-171

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013.

ADOPTÉE

13-06-172

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2013.

ADOPTÉE

13-06-173

Modification de la résolution numéro 06-07-164 : remplacement de Jean-Marc Bédard sur le comité de santé et sécurité au travail

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier la résolution numéro 06-07-164 de façon à remplacer M. Jean-Marc Bédard sur le comité de santé et sécurité au travail par M. Mario Juaire.

ADOPTÉE

13-06-174

Modification de la date de séance ordinaire du conseil municipal en octobre 2013

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de remplacer dans le calendrier des séances de 2013 adopté par la résolution numéro 12-12-353, la séance du « Mardi : 15 octobre 2013 » par « Mercredi : 2 octobre 2013 »

ADOPTÉE

- En date du 10 juin 2013
- nos 32794 à 32949

823 838,00 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés - Le greffier dépose les états financiers des organismes suivants : ORASSE, Centre aquatique régional de l'Érable, la Corporation de Transport la Cadence (CTLC) et CPA Princeville.

13-06-181

Aide financière à la Fabrique St-Eusèbe en vertu du règlement no 2012-216 – Autorisation de paiement

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le deuxième versement de 12 500 \$ à la Fabrique St-Eusèbe pour la rénovation de l'Église en vertu du règlement no 2012-216.

ADOPTÉE

13-06-182

Transfert d'une commandite de la COOP de Princeville à la Foire Champêtre et culturelle

ATTENDU QUE l'organisation de la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville reçoit par le biais de Home Hardware une commandite évaluée à 500 \$ pour les équipements et matériaux de construction achetés à cet endroit;

ATTENDU QUE ce crédit est maintenant transféré à la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ à la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville pour compenser le crédit accordé par la compagnie Home Hardware à la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la commandite à la Foire Champêtre et Culturelle.

ADOPTÉE

13-06-183

Congrès AGCMQ

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière de Cour, Louise Levasseur, à assister au congrès 2013 de l'AGCMQ du 9 au 11 octobre 2013 qui se tiendra à l'Estérel Suite et Spas. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, pour elle et son conjoint notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

13-06-184

Engagement du personnel du camp de jour et conditions salariales

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour à compter du 25 juin 2013 :

Marie-Chantale Lord
David Lecours

Catherine Dubois
Camille-Anne Beaudoin
Valérie Turcotte
Valérie Goyette
Anne-Marie Turcotte
Jean-Philippe Sicotte
Frédéric Lecours
Jean-Félix Moreau
Anne-Marie Plante-Bellemare
Tristan Drapeau
Raphaël Tremblay
Jessica Guillemette
Lucas Houle
Marie-Pier Côté
Ève-Marie Perron
Audrey Morrissette

Que la liste des salaires préparée par Claude Fortier, directeur du service des loisirs et déposée soit approuvée.

ADOPTÉE

13-06-185

Acceptation du don des pinces de désincarcération

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de l'Association des pompiers de Princeville le don des pinces de désincarcération avec la délivrance et la possession immédiate de ce bien en faveur de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-06-186

Adoption du règlement numéro 2013-237 décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Alain Rivard, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2013, demandant qu'il y ait, lors de l'adoption du règlement, dispense de lecture;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro 2013-237 décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud »

ADOPTÉ

13-06-187

Approbation de l'avenant numéro 1 du projet de prolongement des rues Lecours et Liberge

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver l'avenant numéro 1 du projet de prolongement des rues Lecours et Liberge émit par la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. le 23 mai 2013, au montant de 1 735 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉE

13-06-188

Nomination de la salle d'étude

ATTENDU QUE M. Laurent Carignan a été conseiller municipal l'ancienne municipalité de la Paroisse de Princeville de 1986 à 1988 et ensuite maire de cette même municipalité de 1989 à 1999;

ATTENDU QU'à l'issue du regroupement de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Princeville et de l'ancienne Ville de Princeville, M. Laurent Carignan a été le premier maire à diriger la destinée de la nouvelle Ville de Princeville de 2000 à 2003;

ATTENDU QUE durant toute sa carrière au sein du milieu municipal, M. Carignan a été considéré comme un bâtisseur qui a contribué grandement à l'essor du milieu rural de Princeville et ensuite, comme premier maire de la nouvelle Ville de Princeville, à l'harmonisation du milieu urbain et rural;

ATTENDU QU'à titre de maire de la nouvelle Ville de Princeville, M. Carignan a été l'un des principaux artisans et promoteurs de la mise en place du nouveau parc industriel (Jacques-Baril) de la Ville de Princeville.

ATTENDU QUE M. Laurent Carignan est décédé alors qu'il occupait encore les fonctions de maire de la nouvelle Ville de Princeville;

ATTENDU QUE ce vaste apport de M. Carignan à notre belle collectivité mérite d'être souligné.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de procéder à la nomination de la salle d'étude de l'hôtel de ville qui s'appellera et sera désormais connue comme la « Salle d'étude Laurent Carignan ».

ADOPTÉE

13-06-189

Demande au MTO pour la Route verte sur la route 263 sud (pavage des accotements pour la circulation des cyclistes)

ATTENDU la demande de citoyens de Princeville afin qu'il soit procédé au pavage des accotements pour la circulation des cyclistes sur la route 263 sud, à l'intérieur de limite du territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE cette voie de circulation est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal, sensibilisé à l'essor cyclisme dans l'ensemble du Québec et plus particulièrement à Princeville, désire promouvoir le pavage des accotements par le Ministère des Transports pour la circulation des cyclistes sur la route 263 sud, à l'intérieur de limite du territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE cette voie de circulation offre des paysages scéniques particulièrement représentatifs du milieu rural de Princeville, au pied des Appalaches, ce qui suscitera beaucoup d'intérêt chez les cyclistes;

ATTENDU QUE le conseil municipal adhère aux valeurs et aux principes mis de l'avant par la Route verte, notamment l'aspect sécuritaire et environnemental de cette route;

ATTENDU QUE la mise en place de la Route verte dans cette voie de circulation apportera un impact économique et touristique pour les municipalités situées au sud de cet axe routier notamment en raison des cyclistes en provenance du Parc linéaire des Bois-Francis (Route verte numéro 1) qui s'y engageront.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de procéder au pavage des accotements pour la circulation des cyclistes sur la route 263 Sud, à l'intérieur de limite du territoire de la Ville de Princeville afin que cette partie de la 263 joigne le réseau cyclable de la Route verte et d'établir à cette fin, un échéancier de réalisation des travaux.

De transmettre copie de la présente au député résolution au ministère des Transport, à M. Pierre Duchesne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, à Mme Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, à la MRC de l'érable, à la MRC d'Arthabaska, à la municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska et au CLD de l'Érable.

ADOPTÉE

13-06-190

Approbation d'un acte de correction de servitude

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver l'acte de correction de servitude préparé par Me Nathalie Houle, notaire, relativement à une servitude de droit de passage tant pour les ouvrages souterrain que pour la pose d'une borne-fontaine au-dessus du sol, avec droits d'accès pour la Ville et ses employés suivant un acte reçu devant Me Hervé Boudreau, notaire et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska sous le numéro 113289.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte de correction de servitude.

ADOPTÉE

13-06-191

Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2012-2017

ATTENDU l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

ATTENDU QUE 10 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 7 actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

ATTENDU QUE les actions 13 à 22 sont projetées à court terme (2012-2017);

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme la Ville de Princeville doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 439 tonnes de CO₂ par année, soit 1 % du total des émissions de 2009 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Ville de Princeville, 2012–2017 ».

Gestionnaire responsable : Monsieur Mario Juaire, Directeur général

ADOPTÉE

13-06-192

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Paul Gosselin et de Madame Marie-Claire Boutin

ATTENDU QU'UN permis a été délivré en 1986 pour la construction d'un garage annexe;

ATTENDU QUE ce garage est de faible superficie;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 20, rue Prince la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gosselin et Madame Boutin afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge latérale de 0,40 mètre au lieu de 0,60 mètre pour le mur du garage et 0,16 m au lieu de 0,30 m pour l'avant-toit, ce qui représente une dérogation de 0,20 mètre pour la marge latérale du mur et 0,14 mètre pour la marge latérale de l'avant-toit par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-06-193

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Claude Tourigny

ATTENDU QUE cette propriété a une grande superficie;

ATTENDU QUE la construction projetée serait située dans la cour arrière en zone agricole;

ATTENDU QUE la superficie demandée est très minime;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1453, Route 263 Sud, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Tourigny afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 0,6 m plus haut que le bâtiment principal et d'une superficie de 72,56 m², en plus du garage annexe existant, ce qui représente une dérogation de 14 m² pour la superficie et 0,60 m pour la hauteur par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-06-194

Demande de dérogation mineure de la compagnie 9185-1535 Québec inc. représentée par Monsieur David Champagne

ATTENDU QUE les façades des terrains projetées sont très près de la norme exigée;

ATTENDU QUE les superficies et les profondeurs des lots projetés sont conformes;

ATTENDU QUE ce projet s'intègre très bien dans ce secteur;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour le terrain situé du côté Sud de la rue Leclerc entre le numéro 156 et la rue Prince, la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie 9185-1535 Québec inc. afin de permettre le lotissement de 2 lots de 15,38 m de façade chacun et un lot de 17,39 m de façade. Également, permettre une marge avant de 6 m pour la marge avant secondaire du lot d'angle, ce qui représente une dérogation de 1,12 m pour la façade de chacun des 2 lots, 1,11 m pour la façade du lot d'angle et 1,5 m pour la marge avant secondaire du lot d'angle par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-06-195

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jocelyn Sévigny

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé nécessaire d'approfondir cette demande;

ATTENDU QUE c'est important de prendre toutes les précautions pour éviter les complications à venir;

ATTENDU QUE ce projet demeure intéressant pour une construction unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'UNE condition peut être exigée pour accorder une dérogation mineure;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 110, rue St-Jacques Est avec la condition qu'un plan d'implantation comprenant les élévations des services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) entre le bâtiment projeté et la localisation des entrées de services soit déposé afin de s'assurer du fonctionnement gravitaire des branchements projetés et ainsi permettre de réduire la largeur du lot en bordure de la rue à 11,28 mètres au lieu de 16,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 5,22 mètres pour la largeur du lot p/r à la réglementation en vigueur.

De préciser que la présente dérogation mineure est conditionnelle à l'implantation d'une construction unifamiliale isolée, préalablement à toute autre construction ou agrandissement.

13-06-196

Demande de Monsieur Marc Manningham pour déménager une maison usagée à Princeville

ATTENDU QU'IL est préférable de permettre seulement des résidences unifamiliales neuves dans les nouveaux secteurs résidentiels de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE l'implantation d'une résidence usagée doit être étudiée à la pièce pour valider l'harmonisation de celle-ci avec le secteur visé.

ATTENDU qu'avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil refuse d'autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale usagée dans le secteur de la rue Simard et accepte l'implantation de celle-ci du côté Sud du boul. Carignan Est située dans le périmètre d'urbanisation secondaire en zone agricole.

ADOPTÉE

13-06-197

Adoption règlement 2013-236 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 8 avril 2013;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2013;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 13 mai 2013;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 13 mai 2013;

ATTENDU QU'un avis public a été publié par la suite à l'effet que toute personne intéressée pouvait formuler une demande, mais qu'aucune demande valide n'a été reçue.

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour but de permettre dans la zone C-68 en bordure du boulevard Baril Ouest, une industrie sans contrainte majeure de classe A code 2072 éditions 2003 (Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie);

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement 2013-236 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville ».

ADOPTÉE

13-06-198

Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE le demandeur Stéphane Jackson projette acquérir une propriété située sur le lot P-14A, rang XI du cadastre du Canton de Stanfold qui est le lot 4 308 847 au cadastre rénové dans la Municipalité de Princeville;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jackson vise l'ajout d'un usage commercial et l'intégration d'un logis sur une propriété commerciale existante ayant des droits acquis;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'usage commercial existant demeure, ce projet ne peut se réaliser à un autre endroit et ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par Monsieur Stéphane Jackson pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 1 443,2 m² sur le lot P-14A du rang XI du Canton de Stanfold qui est le lot 4 308 847 au cadastre rénové, pour permettre l'ajout d'une place d'affaire d'agence de voyage ainsi qu'utiliser une partie du bâtiment principal pour intégrer un logement pour le propriétaire.

ADOPTÉE

13-06-199

Journées de la Culture de septembre 2013

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Princeville et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

13-06-200

Aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière au développement des collections auprès du Ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque Madeleine-Bélanger.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice de la bibliothèque, Mme Madeleine Beaudoin, à produire une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications, à signer la demande et à y joindre tous les documents afférents.

ADOPTÉE

13-06-201

Demande de gratuité du terrain de balle pour un tournoi des policiers et employés de la Sûreté du Québec du centre du Québec

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accorde la gratuité du terrain de balle du Parc multisports pour un tournoi des policiers et employés de la Sûreté du Québec du centre du Québec le vendredi 5 juillet 2013.

D'autoriser le comité organisateur de cet événement à vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention des permis nécessaires auprès des autorités concernées.

ADOPTÉE

13-06-202

Demande de gratuité pour utilisation du Centre communautaire Pierre-Prince

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accorde la gratuité de l'utilisation du Centre communautaire de Pierre-Prince le 30 juin 2013 au comité organisateur des anniversaires de mariage pour organiser une fête afin de souligner le départ du curé Réjean Couture de la paroisse Saint-Eusèbe de Princeville

ADOPTÉE

13-06-203

Demande d'aide financière pour la journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 150 \$ pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable 2013 qui aura lieu le 15 septembre 2013 dans la municipalité de St-Ferdinand.

ADOPTÉE

13-06-204

Tournoi de golf annuel de la Fondation HDA

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu qu'un représentant de la Ville participe au Tournoi de golf-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska jeudi 4 juillet 2013 au coût de 275,00 \$.

ADOPTÉE

13-06-205

Subvention pour une étude de provenance pour le Festival du Cheval

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 1700 \$ au Festival du Cheval pour l'aider financièrement à faire réaliser une étude de provenance de sa clientèle.

ADOPTÉE

Information du conseil au public

Tous les conseillers adressent leurs félicitations au Festival du Cheval. De son côté, Monsieur le maire dresse un constat très positif du Festival du Cheval malgré la situation pluvieuse de la fin de semaine.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-06-206

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire